



DÉCOUVRONS LES DROITS HUMAINS AVEC AMNESTY

MALLETTE PÉDAGOGIQUE

Vous voulez faire découvrir les droits humains et Amnesty International à vos élèves? Rien de plus simple : nous vous proposons une animation gratuite dans votre classe!

EN QUOI CONSISTE CETTE ANIMATION ?

L'animation est composée de trois parties :

- un photo-langage qui facilitera le débat pour découvrir la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- une présentation d'un témoignage d'un « individu en danger » défendu par Amnesty International et un quiz sur les thématiques du combat d'Amnesty (peine de mort, censure à la liberté d'expression, torture) ;
- une présentation des moyens d'agir concrètement à nos côtés.

Au travers de ces différentes activités, vos élèves découvriront que leurs voix peuvent être entendues et qu'elles peuvent aider à changer le destin d'une personne.

OBJECTIFS

Cet outil pédagogique est une animation d'introduction aux droits humains et au travail d'Amnesty International pour les jeunes de 10 à 18 ans.

Par le biais de différentes activités, des animateurs sensibiliseront les jeunes aux droits humains et leur feront découvrir que leurs actions peuvent aider à changer le destin des personnes défendues par Amnesty.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Sensibiliser les jeunes aux droits humains et au travail d'Amnesty International

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES EN TERME D'ANIMATION

À la fin de l'animation, les participants seront capables de...

EN TERME DE SAVOIR

Définir les droits humains :

- connaître les différents types de droits repris dans la DUDH ;
- connaître l'histoire de la DUDH ;
- comprendre les valeurs intrinsèques à la DUDH : l'universalité et l'indivisibilité des droits ;
- comprendre le fonctionnement juridique de base de la DUDH.

Citer des exemples de droits bafoués ici et ailleurs :

- connaître l'histoire d'un individu en danger défendu par Amnesty International et reconnaître les droits qui sont bafoués chez cet individu ;
- connaître le contexte des violations de droits suivants : peine de mort, torture, et censure à la liberté d'expression (historique, statistiques, cas concrets) ;
- montrer que le travail d'Amnesty International fonctionne au travers de la présentation d'une bonne nouvelle.

Expliquer le travail d'Amnesty International de lutte

pour la défense des droits humains :

- expliquer le fonctionnement et les missions d'Amnesty International ;
- connaître les différents moyens d'agir avec Amnesty International pour soutenir la lutte pour la défense des droits humains.

EN TERME DE SAVOIR-FAIRE

Participer à des actions de protestation/solidarité internationale :

- passer à l'action militante, en fin d'animation, par la signature d'une pétition ou l'écriture d'une lettre de soutien ;
- participer, dans le futur, aux prochaines journées d'actions d'Amnesty International organisées pour les jeunes et présentées pendant l'animation.

PARTIE 1 : PHOTOLANGAGE

Cette première partie de l'animation permet aux animateurs de faire découvrir les droits contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

1

PHOTOLANGAGE

Le photolangage facilite le débat avec les élèves et leur fait découvrir plusieurs cas de violation des droits humains ici et ailleurs.

2

BANDELETTES DROITS HUMAINS POUR LE SECONDAIRE

Les élèves doivent trouver parmi les droits humains proposés, lesquels ont été bafoués dans les différents thèmes abordés du photolangage.

3

BANDELETTES DROITS HUMAINS POUR LE PRIMAIRE

Des bandelettes simplifiées différentes sont proposées aux élèves du primaire. Les droits d'une même thématique sont déjà rassemblés ensemble. Les élèves doivent assembler la liste des droits à la thématique correspondante.

4

PRÉSENTATION DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Les animateurs présentent ensuite l'histoire de la Déclaration universelle des droits de l'homme afin de conclure l'activité.



2

Tout le monde a le droit d'aller à l'école et de visiter.
Personne ne peut torturer qui que ce soit, pour quelque motif que ce soit.

Tout le monde doit pouvoir voyager, et si une personne est en danger dans son pays, elle a le droit de demander de l'aide à d'autres états.

Tout le monde a le droit de dire ce qu'il pense.

4

AGISSONS ENSEMBLE :
DEFENDONS
LA DÉCLARATION UNIVERSELLE
DES DROITS DE L'HOMME



3

On a tous le droit

ON A TOUS LE DROIT DE VIVRE

ON EST TOUS ÉGAUX,
PEU IMPORTE...

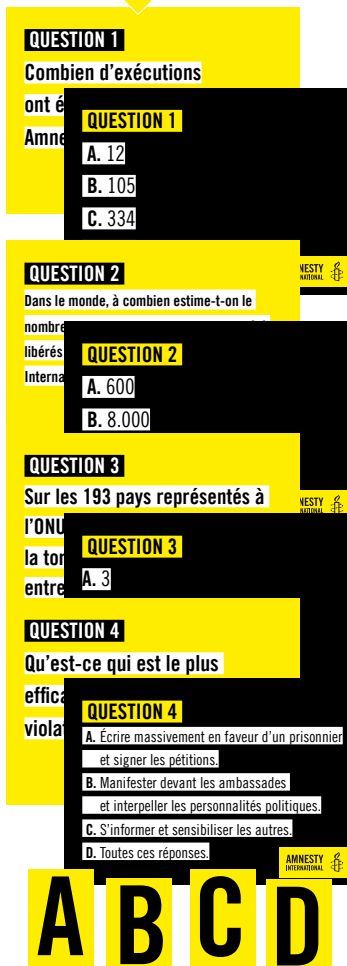
- notre couleur de peau
- notre religion
- notre orientation sexuelle

PARTIE 2 : PRÉSENTATION D'AMNESTY INTERNATIONAL

5



7



Cette deuxième partie de l'animation permet aux animateurs d'expliquer la mission d'Amnesty International.

5

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

Une présentation de l'histoire et des objectifs d'Amnesty International est réalisée.

6

PRÉSENTATION D'UN INDIVIDU EN DANGER

Les animateurs présentent le témoignage d'un « individu en danger » défendu par Amnesty International afin que les élèves puissent connaître plus concrètement le travail d'Amnesty.

7

QUIZ

Un quiz sur plusieurs thématiques du combat d'Amnesty est réalisé (concernant la peine de mort, la censure à la liberté d'expression et la torture). Ce quiz est relié aux témoignages précédents et permet de dynamiser la fin de l'animation.

MAHMOUD HUSSEIN



ÉGYPTE

HUSSEIN

HUSSEIN

6

ALBERT WOODFOX



ÉTATS-UNIS

WOODFOX

WOODFOX

PARTIE 3 : MOYENS D'ACTION

8

Enfin les animateurs terminent l'animation en présentant les différents moyens d'action aux côtés d'Amnesty International Belgique francophone pour les jeunes.

8

MOYEN D'ACTION
ÉCRIRE POUR LES DROITS

MOYEN D'ACTION
PADAJA

MOYEN D'ACTION
CAMPAGNE FLAMME

MOYEN D'ACTION
GROUPE-ÉCOLE

MOYEN D'ACTION
NOUS SUIVRE

MOYEN D'ACTION
L'EXPOSITION « DROITS DANS LES YEUX »

S'INFORMER ET AGIR

www.amnesty.be

INFORMATIONS PRATIQUES

Animateurs

Un groupe d'animateurs bénévoles compétents et motivés*

Public

- Écoles primaires : à partir de 10 ans
- Écoles secondaires : de 12 ans à 18 ans
- Mouvements de jeunesse, organisations de jeunesse, maisons de jeunes, etc. (entre 10 et 18 ans)

Durée

1h40 (2 x 50 minutes- pas de pause prévue)

Nombre d'élèves

Maximum 30 élèves

Nombre de demandes maximum d'animations

Maximum 3 animations, par responsable et par semestre.

Délai

Un délai de 15 jours minimum est demandé entre la demande d'animation (envoyée via le formulaire) et la date de prestation de notre animateur bénévole*

Condition d'inscription

Animation gratuite et formulaire de demande d'animation obligatoire

Pour réserver une animation

Veuillez SVP vous rendre sur ce site pour compléter le formulaire : <http://www.amnesty.be/animationecole>

Pour toute information supplémentaire

N'hésitez pas à contacter le Programme Jeunesse (par téléphone au 02/538.81.77 ou par mail : jeunes@amnesty.be).

*Nous assurerons votre demande d'animation dans la mesure des disponibilités de nos animateurs bénévoles.

S'INFORMER ET AGIR



www.amnesty-jeunes.be

NOUS CONTACTER



jeunes@amnesty.be



+32 (0)2/538 81 77

NOUS SUIVRE



facebook.com/amnestyjeunes



instagram.com/amnestybefr



twitter.com/amnestybe



youtube.com/amnestybe

DEVENIR MEMBRE



aider.amnesty.be/a/mon-don

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

